

Délégation du marketing territorial et du mécénat

V

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 7 décembre 2023

OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'APPEL À AGIR « IN SEINE-SAINT-DENIS » 2024 – RÈGLEMENT CADRE ET RÈGLEMENTS THÉMATIQUES.

Depuis sa création en 2019, l'Appel à Agir IN Seine-Saint-Denis illustre les valeurs d'engagement, d'innovation et de créativité de notre territoire, et révèle le dynamisme et la diversité de thématiques investies par les acteurs associatifs et acteurs de l'ESS. Ainsi, le Département soutient et met en valeur les porteurs de projets du territoire qui travaillent de façon innovante et responsable sur des axes prioritaires de ses politiques publiques.

Chaque édition d'Agir IN Seine-Saint-Denis permet d'aller au plus près des besoins du territoire et de s'y adapter. Les projets soutenus accélèrent ou complètent les efforts menés dans les champs de l'innovation sociale, de l'inclusion, de la transition écologique, des nouvelles urbanités ou de l'engagement citoyen, dans l'esprit de la démarche territoriale du IN Seine-Saint-Denis.

Le présent rapport fait le bilan de la cinquième édition de l'Appel à Agir IN Seine-Saint-Denis et présente le nouveau règlement cadre et les règlements thématiques qui mettent à jour et améliorent le dispositif pour 2024. Il explicite également les nouveautés pour cette sixième édition.

1) Retours sur un succès : la cinquième édition de l'Appel à Agir IN Seine-Saint-Denis

En 2023 comme lors des précédentes éditions, Agir IN Seine-Saint-Denis se devait d'être un levier de développement pour le tissu associatif et les acteurs de l'ESS, partenaires indispensables au service du lien social et de l'inclusion de toutes et tous. Ce constat avait mené le Département à étoffer l'appel à projets de nouvelles thématiques, notamment :

- l'insertion des jeunes ;
- la réappropriation de l'espace public par les femmes ;
- les violences faites aux femmes « ici et là-bas », en lien avec l'Observatoire des violences envers les femmes.

Cette dernière édition a ainsi bénéficié d'une enveloppe globale de 2 896 200 euros et s'est



avérée être un succès à plusieurs titres :

- les services du Département ont reçu 777 dossiers sur l'ensemble des thématiques proposées, contre 632 en 2022. Cette augmentation atteste de l'attractivité et de la visibilité de l'Appel à Agir IN SSD, amplifiée par l'intégration des nouvelles thématiques.
- 387 porteurs, soit 40 % des candidatures déposées, ont bénéficié d'une subvention, portant l'enveloppe budgétaire 2023 à presque 2,9 millions d'euros, dont 822 750 euros en investissement et 2 073 550 euros en fonctionnement.

En moyenne, les lauréats de l'Appel à Agir IN Seine-Saint-Denis ont perçu 8000 euros en fonctionnement et 7000 euros en investissement. Certains ont pu bénéficier d'aides en investissement et en fonctionnement combinées pour porter des projets globaux, regroupant par exemple des actions en faveur de la transition écologique et de l'emploi.

- Par ailleurs, l'Appel à Agir IN Seine-Saint-Denis a su mobiliser 25 % de nouveaux porteurs de projets qui n'étaient pas connus du Département. Ce renouvellement permet au Département de se réinterroger sur ses politiques publiques et sur les projets qu'il mène, et de promouvoir des actions différentes et innovantes.
- L'Appel à Agir IN Seine-Saint-Denis a aussi contribué à mettre en pratique de nouvelles modalités de travail entre les directions du Département et à associer les élus lors de commissions de sélection, afin que les projets sélectionnés soient multidimensionnels et en phase avec les attentes du territoire.

Les lauréats de l'année 2023 ont été conviés, le 25 septembre 2023, à un événement convivial pour se connaître et faire vivre à leur tour le réseau du IN Seine-Saint-Denis. La mise en œuvre des projets se poursuit.

2) Pour 2024, une reconduite de l'Appel à Agir In Seine Saint Denis augmenté de nouvelles fiches

Pour l'édition 2024 de l'Appel à Agir IN Seine-Saint-Denis, le Département poursuit son objectif de mise en cohérence globale de l'action départementale. L'enveloppe allouée au projet atteint près de 3 millions d'euros (fonctionnement et investissement confondus).

Ses objectifs restent les mêmes : donner plus de visibilité aux appels à projets du Département et aux partenaires, faciliter la participation et l'implication des acteurs locaux aux politiques publiques et favoriser encore davantage la transversalité au sein des directions.

L'appel à projets 2024 sera composé de quatre axes, qui feront l'objet de règlements ad hoc annexés au règlement cadre :

- « **Nouvelles solidarités** », qui financera des projets permettant une approche alternative de l'économie favorisant l'emploi local et l'insertion, l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, les solidarités de proximité et la réduction des inégalités de santé. L'accès à la culture et au patrimoine y fait son entrée en 2024.
- « **Transition écologique** », qui, dans la droite ligne des engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique et du Plan Alimentaire Territorial, soutiendra des projets relatifs à l'économie circulaire, la transition énergétique, la mobilité durable, le développement de la nature en ville et la protection de la biodiversité ainsi que l'agriculture urbaine, le made In Seine-Saint-Denis et les nouvelles urbanités et usages de l'espace public.
- « **Engagement citoyen** » qui valorisera des projets relatifs à l'émergence de talents, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes, l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale, la mobilité européenne et internationale.

- **« Le développement des filières écoresponsables »** qui renforcera le soutien départemental aux structures afin qu'elles progressent dans la structuration de filières innovantes et participent à la Seine-Saint-Denis de demain. Des projets visant un impact territorial significatif par l'émergence ou la consolidation de filières présentant une utilité sociale, environnementale et stratégique pour l'attractivité de la Seine-Saint-Denis sont attendus. Ils pourront concerner les filières du réemploi, du textile, ou de l'éco-construction. Cette thématique, expérimentée en 2023, est abondée d'une enveloppe exceptionnelle de 300 000 euros et, est exclusivement ouverte à un financement sur deux ans en investissement.

Cette année, deux axes exceptionnels s'intègrent à l'appel à projets :

1. La possibilité pour les partenaires de la transition écologique de s'implanter sur des emprises foncières départementales. Sept terrains sont proposés à l'occupation temporaire (cf. annexe n°2).
2. Une fiche dédiée à l'acquisition d'œuvres pour alimenter le fond d'art contemporain départemental. Les artistes de Seine-Saint-Denis pourront y candidater pour proposer leurs œuvres tant que celles-ci expriment un lien avec les « transitions » (cf. annexe 1).

Conformément aux éditions précédentes d'Agir IN Seine Saint Denis, les acteurs qui portent des projets innovants dans ces quatre axes devront répondre impérativement à quatre critères : ancrer leur projet dans le territoire pour qu'il bénéficie aux séquanodionysiens, présenter des réponses tangibles à des besoins identifiés sur le territoire, promouvoir en leur sein un mode de fonctionnement coopératif et collégial et enfin disposer d'autres sources de financement.

Les candidats sont invités à proposer leur dossier intégralement en ligne du 16 janvier au 29 février 2024. Pour la seconde fois, Agir IN Seine-Saint-Denis se déploie sur le nouveau SI subvention départemental ; une plateforme unique pour l'ensemble des appels à projets départementaux. La mise en place de ce nouvel outil a induit des ajustements, notamment la nécessité de scinder les demandes de fonctionnement et d'investissement, résultant dans le règlement en des fiches A et des fiches B.

La procédure de dépôt et d'instruction des projets reste identique aux précédentes éditions (unification du dossier de candidature, calendrier identique pour toutes les thématiques, travail transversal entre les directions, association des élus de secteur aux jurys de sélection...).

Aussi, je vous propose :

- D'ADOPTER le règlement général de l'Appel à Agir « IN Seine-Saint-Denis » 2024, composé de son règlement cadre et de ses quatre règlements thématiques, ci-annexé.

Le président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° V du 7 décembre 2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'APPEL À AGIR « IN SEINE-SAINT-DENIS » 2024 – RÈGLEMENT CADRE ET RÈGLEMENTS THÉMATIQUES

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2019-XII-55 du 12 décembre 2019 par laquelle la commission permanente est chargée de prendre les dispositions élargissant en termes de conditions et de modalités le périmètre de l'Appel à Agir « IN Seine-Saint-Denis »,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ADOPTE le règlement général de l'Appel à Agir « IN Seine-Saint-Denis » 2024, composé de son règlement cadre et de ses quatre règlements thématiques, ci-annexé.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

